

OUI à la loi climat

DE QUOI IL S'AGIT

Puisque l'UDC a lancé un référendum, la loi climat (LCI) sera soumise à votation le 18 juin. La loi, qui est conçue sous forme de loi-cadre, est un contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers. Elle trace la voie à suivre en vue d'aboutir à l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, sans pour autant prévoir une interdiction générale des énergies fossiles. Les objectifs sont ainsi abordés au niveau législatif, ce qui permet d'obtenir des résultats nettement plus rapidement qu'en modifiant la Constitution, comme l'exige l'initiative. Le Parlement a adopté la loi à une large majorité.





La loi climat...



organise durablement le site touristique suisse.



soutient les zones de montagne touristiques.



introduit progressivement des systèmes de chauffage climatiquement neutres.



augmente la création de valeur en Suisse.



assure une grande marge de manœuvre.

Pour une place touristique durable

ARGUMENTS

Découvrez pourquoi le tourisme dit OUI à la loi climat:

Une feuille de route réaliste pour atteindre l'objectif zéro émission nette

La Suisse s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro. L'économie s'engage en faveur de cet objectif, à l'instar des grandes associations faîtières telles qu'economiesuisse, Swissmem et scienceindustries. Concrètement, la loi suit une trajectoire modérée de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec des objectifs réalistes et progressifs par secteur. Aujourd'hui déjà, plus de 100 entreprises suisses se sont volontairement engagées à atteindre des objectifs plus stricts dans le cadre de la Science Based Targets Initiative (SBTi).

Garantir à long terme l'atout concurrentiel qu'est la durabilité

La destination touristique suisse est le symbole d'une gestion responsable et économe des ressources environnementales. La Suisse est toujours en tête des classements. Pour que cela reste ainsi, le secteur du tourisme doit contribuer à l'objectif zéro émission nette. Les entreprises touristiques qui s'engagent pour l'utilisation d'énergies renouvelables et un tourisme respectueux du climat contribuent à une perception positive du secteur par le public et attirent un segment de clientèle de plus en plus important qui demande des options de voyage durables.

Bénéficier de programmes de soutien pour les rénovations de bâtiments

Les établissements peuvent planifier les coûts individuels d'adaptation et d'investissement à long terme, puisqu'ils ont jusqu'à 2050 pour le faire. Les émissions de gaz à effet de serre peuvent ainsi être réduites progressivement et ne doivent pas être abaissées immédiatement à zéro. La Confédération soutient les établissements en promouvant à hauteur de deux milliards de francs le remplacement des chauffages au mazout et au gaz par des systèmes de chauffage climatiquement neutres au cours des dix prochaines années. Les subventions peuvent représenter jusqu'à 40 % des coûts imputables. Selon la Commission de l'environnement du Conseil national, les subventions supplémentaires permettront de remplacer environ 10 000 chauffages supplémentaires par an.

Des feuilles de route sectorielles autodéterminées et sensées

Les dispositions de la loi-cadre adoptée reposent principalement sur des systèmes d'incitation et des solutions sectorielles. Pour atteindre les objectifs, la loi prévoit des formulations potestatives mais aucune obligation concernant les feuilles de route. Dans les feuilles de route qu'ils élaborent eux-mêmes, les secteurs déterminent la manière d'atteindre l'objectif zéro émission nette. La Confédération les soutient à cet égard en leur fournissant des bases, des normes et un conseil spécialisé pour l'élaboration des feuilles de route d'ici 2029. Ainsi, la loi tient compte des différentes conditions-cadres et des besoins spécifiques des secteurs. Les entreprises conservent leur flexibilité et peuvent déterminer la façon dont elles adaptent leurs processus opérationnels pour atteindre l'objectif. Par ailleurs, elles bénéficieront d'un soutien financier de 200 millions de francs par an jusqu'en 2030 pour les technologies et les procédures innovantes servant à leur mise en œuvre.

Conserver une grande marge de manœuvre au lieu de subir des interdictions

Contrairement à l'initiative sur les glaciers, la loi climat ne prévoit pas d'interdiction totale des combustibles et carburants fossiles. Les compensations de CO₂ à l'étranger peuvent être prises en compte dans la réalisation des objectifs. Les émissions restantes sont compensées par des technologies d'émission négative. Il s'agit de procédés permettant d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère et de le stocker durablement (appelés « puits »). La Confédération et les cantons veilleront à ce que de tels puits soient disponibles en Suisse et à l'étranger en nombre suffisant.

Soutien spécifique pour les régions de montagne

Les zones de montagne touristiques bénéficieront d'un soutien supplémentaire. Ces régions sont généralement moins bien desservies par les transports publics et mal reliées aux systèmes d'approvisionnement en énergie. La loi aborde également les aspects de la protection et de l'adaptation au changement climatique, qui revêtent également une importance cruciale pour les régions de montagne, car les risques liés aux dangers naturels pour les personnes et les biens y sont plus élevés que dans d'autres zones.

COMITÉ TOURISTIQUE

Une large alliance touristique dit OUI à la loi climat. Le tourisme suisse est fortement touché par le changement climatique car il dépend d'une nature, d'un environnement et de paysages intacts. Il est dans l'intérêt des actrices et acteurs du tourisme de protéger de manière durable et à long terme le capital le plus précieux de leur branche. Pour cela, le secteur a besoin d'une protection du climat efficace. La loi climat en pose les jalons.

Les organisations suivantes participent au comité du secteur touristique «OUI à la loi climat»:





FAQ

Vous trouverez ici les principales questions et réponses concernant la loi climat.

FAQ_FR

Pourquoi le secteur du tourisme est-il favorable à la loi climat?

Le développement durable est un atout. La Suisse est déjà l'une des destinations de vacances les plus durables au monde. À l'avenir, la durabilité occupera encore plus d'importance dans le choix des vacances. Selon une étude de Booking.com, la demande d'hébergements durables est passée de 70% à 81% entre 2019 et 2021. Parallèlement, le changement climatique pose de grands défis aux prestataires de services touristiques. Il convient donc d'allier des réflexions globales à long terme à des actions locales à court et moyen termes.

Quelle aide puis-je obtenir si je remplace mon chauffage au mazout ou au gaz par une solution climatiquement neutre?

La loi-cadre prévoit un programme de soutien de deux milliards de francs pour le remplacement des chauffages au mazout et au gaz par des systèmes de chauffage climatiquement neutres. Ainsi, jusqu'à 40% des coûts imputables sont subventionnés par la Confédération. L'horizon temporel des investissements et des adaptations nécessaires pour ramener les émissions de gaz à effet de serre à zéro net est fixé sur le long terme. Cela permet aux établissements d'établir une planification individuelle et de procéder à une réduction progressive.

S'il n'y a pas d'interdiction, suis-je libre de continuer à chauffer avec des combustibles fossiles?

En théorie, les établissements peuvent continuer à utiliser des combustibles fossiles à moyen terme. Toutefois, la promotion des énergies renouvelables indigènes les rendra moins coûteuses. Dans le même temps, les combustibles fossiles connaissent un renchérissement du fait de la diminution de l'offre et de l'augmentation des coûts de transport. Il convient également de garder à l'esprit que les entreprises utilisant efficacement l'énergie réduisent considérablement leurs coûts. Par exemple, le remplacement d'un chauffage au mazout par une pompe à chaleur réduit de moitié le coût annuel moyen de l'énergie. Une commande automatique intelligente des installations de

bien-être réduit la consommation d'électricité de 30 %.

TÉMOIGNAGES

LIENS ASSOCIÉS

[Argumentaire touristique OUI à la loi climat](#)

[Carte postale OUI à la loi climat](#)

[Campagne de l'économie pour la loi climat](#)

[Campagne faîtière OUI à la loi sur le climat](#)

MÉDIAS

Contact pour les médias

Philipp Niederberger | +41 31 307 47 47 | info@stv-fst.ch

Vinzenz van den Berg | +41 31 370 41 40 | media@hotelleriesuisse.ch

Pour une place touristique durable

18 juin 2023